

Ilana RAMCHAR



L'alibi

Dijon - Juin 1999

L'Alibi

Page - 1

- Cela fait votre troisième comparution devant un tribunal.

Le juge regarde l'accusé bien dans les yeux. Peut-être dans l'espoir de l'intimider.

- Et trois fois pour motif analogue.

La voix du magistrat marque un étonnement qui ne semble pas feint.

- Deux fois déjà vous avez été acquitté pour les mêmes raisons.

Dans le bureau du tribunal de Combay, chacun se regarde et se jauge. L'incrédulité se lit sur le visage du juge d'instruction.

- Monsieur le juge, le passé judiciaire de mon client, jamais condamné de surcroît, n'a pas lieu d'être soulevé. Ni ici, ni ailleurs et ne doit faire préjuger en aucun cas de l'éventuelle culpabilité d'aujourd'hui.

L'instruction de cette affaire a suscité dans les rubriques « faits divers », quelques manchettes dans la plupart de nombreux journaux de l'hexagone.

- Ce n'est pas moi qui vais décider de votre culpabilité, vous le savez, mais mon intime conviction, appuyée sur les faits en ma possession, me pousse à croire que vous êtes coupable et votre procès aura bien lieu.

Les deux précédentes affaires concernant Monsieur Montrochet sont semblables à celle-ci qui lui vaut à nouveau les assises.

- Je demande la liberté pour mon client.

- Je n'ai pas l'intention de retenir la préventive contre vous, la détention n'apporterait rien de plus. Il est donc inutile que j'oblige deux de mes collègues à me donner leur avis.

La rencontre préliminaire est terminée. Commence maintenant l'attente avant le procès, avec l'incertitude de ses interrogatoires et de ses expertises, avec peut-être aussi, la reconstitution à subir et autres contraintes toujours lourdes de

suspicion.

-----

Lors de sa première affaire, Monsieur Montrochet a été soupçonné de l'assassinat de Jacques Hennirez avec qui il venait de signer un contrat de gérance pour une boîte de nuit près de Saint Perlemont.

- Lorsqu'il a récupéré l'enveloppe contenant l'argent liquide du dessous de table, il m'a menacé de mort. Ou plus exactement il m'a attaqué. Il s'est levé, a contourné la table et s'est lancé sur moi avec son couteau. J'ai juste eu le temps de tirer. Je vous l'ai déjà dit maître.

- Oui. Je sais tout cela. Mais pourquoi voulait il vous tuer ?

- Je n'en sais rien. Pour garder l'argent, rendre la vente caduque à cause de ma mort et racheter ses dettes puisqu'il vendait pour cela. Il jouait beaucoup et stupidement, surtout pour un gérant de boîte qui connaît pourtant la musique.

- Ce sont là des hypothèses que l'on peut faire pour chaque affaire de ce genre. Ce n'est pas une véritable raison.

- Mais la trace de son couteau dans ma cuisse, qui m'a heureusement permis d'être disculpé, ça ce n'était pas des suppositions comme ont continué de les préférer les juges et vos confrères.

L'avocat n'écoute pas vraiment. Il pense aussi à d'autres choses. Il ne croit probablement pas tout à fait aux explications de son client.

- Au fond j'ai eu de la chance qu'il me touche et de la chance encore qu'il ne le fasse qu'en tombant.

- Et finalement le doute des jurés l'a emporté !

L'avocat prend dans sa mallette un autre dossier qui concerne son client.

- Après ce malheureux incident, vous avez racheté son entreprise de cabaret.

- Oui. Le fait que j'en sois déjà le gérant réel, a facilité ce rachat.

- Et vous aviez l'argent ?

- Pas au prix initial. Mais cette histoire a éloigné, ou plutôt découragé, les concurrents potentiels et je l'ai finalement obtenu en dessous de son prix réel, avec en prime des facilités de paiement. C'est pour vous dire que personne n'en voulait plus de cette boîte maudite.

- Et elle a marché ?

- Oui. Pendant sept ans. Il n'y eut pas de mauvais sort. Et puis, comme toujours, les goûts de la clientèle ont changé, la mode est passée. Je l'ai vendue à un libraire qui cherchait de la place pour ses cartons. C'est la vie. Ça va, ça vient.

Son avocat essaie, une nouvelle fois, de bien comprendre la mécanique de ces affaires dont son client est à la fois la victime et l'accusé.

- Vous l'avez encore échappé belle la deuxième fois.

Monsieur Montrochet prend tout son temps pour répondre, comme s'il bâtissait un scénario pour les besoins de sa réponse.

- En fait Madame Vendras était folle. Elle avait été internée deux fois déjà lors des quinze dernières années. C'était de notoriété publique. Son histoire était connue de tous.

- Je dirais plutôt de ceux de la région seulement. Et pour être plus exact encore, essentiellement de vous et de son médecin.

- Je sens comme une réticence de votre part pour croire ce que je dis.

- Pas du tout. Je cherche uniquement à répondre à toutes les questions que l'accusation ne manque pas de poser lors d'un procès.

- Je passe beaucoup de mes vacances dans cette région. Vous voyez que l'explication est toute simple. Et j'y ai résidé bien avant l'année de sa mort.

L'avocat jette un bref coup d'œil sur une autre page de ses

dossiers.

- Mais elle vous avez fait son héritier.

- Ce que j'ignorais encore au moment de son décès. Mais je ne m'en étonne pas étant donné son état mental. Elle était un peu fêlée comme je vous l'ai dit.

L'avocat semble ne pas croire davantage son client que pour l'affaire précédente.

- Avouez que la coïncidence peut être troublante pour un juge d'instruction et pour n'importe quel jury populaire.

- Je n'oublie pas qu'en France nous n'avons pas besoin de preuves tangibles pour juger, pour condamner ou pour absoudre. Je vis cet aspect de notre code pénal pour la troisième fois. Je sais qu'on peut être enfermé sur une simple intime conviction.

- C'est ainsi, c'est vrai. Nous ne sommes pas dans le droit des anglo saxons.

- Et ce n'est pas du tout facile. On a la drôle impression de jouer notre sort à la roulette russe.

- La balle en moins, tout de même.

Monsieur Montrochet bouge un peu sur le banc et reprend.

- J'allais la voir assez souvent lorsque je séjournais dans le village. Elle m'apportait volontiers son aide matérielle, essentiellement financière, aux spectacles que je montais.

- Votre cabaret marchait bien je crois à ce moment là.

- Je parle de ma troupe de chanteurs et chanteuses qui tournait en France. C'était une opération un peu risquée au départ parce que je visais essentiellement un public de personnes plutôt âgées ou retraitées.

- Vous étiez loin des circuits commerciaux à la mode.

- Tout à fait en ce qui concerne ce type de spectacles. Mais j'avais envie de le faire et je crois en ce marché du troisième âge. Je pariais sur la mammy boom en quelque sorte.

- Madame Vendras participait aux choix du spectacle ?

- Non bien sûr, mais elle finançait les répétitions et les « creux ». Nous en avons toujours quelques uns puisque c'est

un métier intermittent par excellence.

C'est au tour de l'avocat de reprendre son souffle et de s'agiter un peu sur le banc.

- Et vous l'avez tuée avec le même revolver que la première fois !

- Je me suis seulement défendu.

- C'est ce que je voulais dire.

- J'avais un port d'arme pour ce pistolet, depuis longtemps déjà, et comme celui-ci s'est révélé utile dans le passé j'ai souhaité et j'ai obtenu, tout naturellement, de le conserver.

Un petit silence.

- Et alors ?

- Elle a sans doute été prise d'une de ses crises agressives dont beaucoup dans le village, ont été les témoins au long des années passées.

- Et vous avez été blessé par un couteau encore une fois.

- Pas vraiment. Par une sorte de dague, assez nombreuses dans son château. Il y a en a toujours une ou deux accrochées aux murs de chaque pièce. Ce sont des objets à la fois souvenirs et décoratifs.

- C'est étonnant qu'une vieille dame puisse vous agresser. Ce ne devait pas être bien difficile de l'éviter.

- Sauf si le coup vient de derrière pendant que vous écrivez sur une table.

- Mais pourquoi l'avoir tuée ?

- Je l'ai seulement blessée lorsqu'elle est revenue à la charge pendant que j'examinais ma blessure dans le grand miroir.

- Et vous aviez justement votre arme dans la main ! Ce ne devait pas être pratique.

- Non elle était dans la poche de ma veste.

- Et vous avez eu le temps de la prendre ? Vous auriez pu tout simplement vous contenter de la repousser. Il a bien fallu que vous la repoussiez pour vous saisir de votre revolver placé

dans la poche intérieure de votre veste. N'est-ce pas ?

- Vous me faites la même remarque que l'avocat de la partie civile durant le procès.

- C'est de la simple logique, du simple bon sens.

- Je regardais ma plaie dans un miroir puisqu'elle m'avait blessé dans le dos ...

- Et vous l'avez vue venir vers vous en vous menaçant à nouveau. N'est-ce pas ?

- C'est cela. J'ai pu viser dans les jambes et elle est tombée.

- Morte avec une balle dans les jambes ?

- Non. Mais la plaie faite par l'arme a provoqué une perte de sang trop importante. Elle est morte une demi-heure plus tard, peu de temps avant l'arrivée des services de secours.

- Son âge sans doute !

- Je le crois aussi. C'est ce que m'ont dit les médecins.

-----

Monsieur Herbert Montrochet n'est pas quelqu'un qui se fait remarquer. Il se comporte comme cela depuis qu'il est tout petit. Mais c'est un homme qui bénéficie d'une sorte de bienveillance de la part de la providence et qui sait se laisser guider par les occasions qui se présentent. Une sorte de talent qu'il s'est forgé tout seul, sans forcer sa nature.

En 1968, pendant les événements fameux du mois de mai, il n'assistait jamais aux grandes discussions qui animaient les universités, les théâtres ou les usines des grandes villes, mais il ne ratait pas une seule manifestation dans les avenues de la capitale. Cet été là il campait, à Boulogne, près du bois, dans une camionnette récupérée alors qu'elle traînait dans une des rues d'une des villes qu'il traversait à ce moment là pendant qu'il descendait vers Paris. Il avait réussi à la faire démarrer avec la clef restée imprudemment sur le tableau de bord. Et tout alla bien pour lui parce que dans les temps de désordre,

personne ne s'étonne d'une voiture brûlée ou disparue.

- Et vogue la galère se répétait-il entre deux chansons.

C'est cette sorte de chance là qui le porte depuis toujours. Et c'est dans cette camionnette, dont il peut disposer, qu'il entasse tout ce qu'il peut trouver dans les magasins éventrés par des voyous qui n'étaient là que pour casser et saccager. Il courait comme tous les autres, prenait un ou deux objets et courait à nouveau vers les petites rues ou fonçait se fondre dans la foule qui défilait quand les forces de l'ordre arrivaient plus vite que prévu. Rien de bien grave en soi. Qu'est-ce qu'un vol à l'étalage à côté du pillage opéré par la grande finance ou un crime à côté d'une guerre !

Herbert Montrochet est un opportuniste qui n'a vraiment de moralité que lorsqu'il sent qu'on le regarde. Il n'a rien d'un casse cou. Il se compare plutôt à une affiche collée aux murs, que tout le monde observe et que personne ne voit. Son totem serait le vautour, une sorte de ramasse miettes, une espèce d'éboueur. Il n'a jamais eu l'odorat assez fin pour distinguer la subtilité des parfums, ce qui lui permet de mettre son nez partout.

Herbert se laisse porter par les vagues. Celles de la vie, celles des événements en tous genres. Celles aussi des lois. Il suit souvent les séances des tribunaux et il a peu à peu compris ce qui permet ou non d'échapper aux condamnations réelles. Il travaille et peaufine son style de chance.

Ce sera plus dur cette fois ci parce que cela fait trois fois que la vie lui sert la même histoire. Le jury va s'en apercevoir, dès que l'avocat de la partie adverse se sera chargé de le leur dire. Mais qu'importe. C'est ainsi, Herbert n'a pas beaucoup d'imagination. Il peut seulement profiter au maximum des petits avantages qu'il obtient par hasard ou qu'il peut se créer facilement. La vague heureuse qui le porte l'a fait bénéficiaire de la mort de personnes qu'il connaît, mais il ne sait pas et ne fait rien pour l'endiguer. Cette fois ci encore, comme toujours, il laisse sa vie surfer au jour le jour.

- - - - -

- Je dois dire mon étonnement d'apprendre qu'après deux meurtres avec la même arme ...

- Je vous arrête maître. Vous ne pouvez pas dire meurtre, la chose a été jugée et le non-lieu prononcé.

- Mon étonnement qu'après deux homicides on ai laissé l'autorisation de port d'arme à quelqu'un qui se sert de cette dernière.

L'avocat bondi.

- A quoi bon délivrer un port d'arme s'il est assorti d'une interdiction de s'en servir, c'est l'apologie de la victime désignée et béate, un plaidoyer pour l'acceptation de la servitude, un bon à tirer pour les dictateurs.

La partie civile continue.

- Comment faites-vous monsieur Montrochet pour vous choisir des victimes qui ne savent manier que les armes blanches ?

- C'est que tout simplement je ne fréquente pas le milieu des gangsters ou les cercles louches qui existent ici ou là. Je ne côtoie que des gens comme vous et moi, et en tout cas comme moi.

Dans la salle, les bancs réservés au public sont presque tous occupés et depuis le début, les mouvements des spectateurs indiquent que les commentaires à voix basse vont bon train.

- Veuillez en revenir aux faits de l'affaire en cours.

- J'y reviens Monsieur le Président.

L'avocat se tourne alors vers l'accusé.

- J'y reviens pour constater qu'une fois encore un contrat civil qui vous lie à une personne, votre épouse en l'occurrence, vous permet de devenir détenteur des biens d'autrui.

- Cher confrère, le contrat n'y est pour rien. Il est semblable à celui signé par des millions de couples qui se

transmettent mutuellement tout quand la mort de l'un ou l'autre les sépare.

- Mais force est de constater que vous disposez une nouvelle fois de biens matériels grâce à la mort d'un tiers. Vous apparaissez donc bien comme une sorte de nécrophage financier, involontaire sans doute, tout au moins je l'espère. Certes vous n'êtes pas le seul de cette espèce, mais vous la représentez bien !

- L'héritage des défunts n'est pourtant pas une nouveauté qui puisse vous surprendre.

- Mais devenir légataire autant de fois, cela reste quand même rarissime !

- Se nourrir des dépouilles est au contraire tout à fait courant dans le monde animal comme dans le monde industriel ou financier. Il suffit de regarder la vie qui va.

- C'est la cause du décès auquel vous êtes mêlé qui est le sujet de ce procès, pas l'histoire de l'humanité !

Herbert écoute les avocats se répondre. Il est bien loin de toutes ces hypothèses et remarques échangées en guise d'arguments.

- Monsieur Montrochet ...

Interpellé par le président, l'accusé sort brutalement de sa semi léthargie.

- Votre épouse n'était pas belliqueuse, aucun des témoins appelés à cette barre n'a témoigné dans ce sens. Alors ?

- C'est parce qu'elle ne l'était qu'avec moi, quand nous étions tous les deux, en tête-à-tête en quelque sorte.

- Expliquez moi comment cela est possible. Une telle dualité de personnalité !

- Il y a des tueurs en série que personne ne soupçonne avant qu'ils ne soient arrêtés. Ils sont même parfois décrits comme serviables et présentés comme d'agréables voisins et quelque fois aussi bons pères de famille.

L'avocat de la défense flaire là une tentative d'amalgame pour faire oublier qu'il y a un mort et il intervient.

- Ce qui n'est pas du tout comparable à notre affaire.

- Monsieur le défenseur c'est juste pour vous dire que ma femme, surtout depuis trois ans, était devenue colérique avec moi, comme si elle s'en prenait à moi de je ne sais quelle insatisfaction.

- Vous la délaissiez ?

- Un peu monsieur le président, c'est vrai. J'étais souvent parti et je n'étais plus très enclin aux grosses câlineries, si c'est ce que voulez savoir.

- C'est à cela que je pensais, mais de là jusqu'à vous menacer il y a un grand pas, ne trouvez-vous pas ?

Monsieur Montrochet se tourne un peu partout vers la salle avant d'arrêter son regard sur son avocat, l'air interrogateur.

- Je dois dire que ce jour là je l'avais un peu énervée. J'étais contrarié depuis quelques semaines par des problèmes de personnel au sein de ma troupe de théâtre et j'avais sans doute envie de passer ma mauvaise humeur sur quelqu'un.

- Et comme beaucoup de maris vous avez, verbalement pour votre part, passé vos nerfs sur votre épouse.

- Oui monsieur le président.

- Continuez.

- J'étais occupé à nettoyer mon revolver, je le fais chaque premier mardi du mois parce que c'est un jour de relâche dans notre métier, et puis comme le ton montait depuis quelques minutes j'ai mis au défi mon épouse de me tuer puisqu'elle ne me supportait plus.

- Peut être pour qu'elle vous attaque réellement afin de la tuer comme cela s'est déjà produit ...

- Je ne vous laisse pas continuer monsieur le président, je vous le répète une nouvelle fois, mon client a été relaxé de toutes les accusations portées contre lui.

- Cher maître, j'allais dire comme cela s'est déjà produit dans certaines affaires. Vous voyez bien que je suis neutre. Gardez votre calme maître, on pourrait croire que vous n'êtes pas sûr de vous. Poursuivez monsieur Montrochet.

- Nous avons continué de nous disputer, je l'agaçais comme on le fait souvent quand on est gamin, en me moquant et en riant. Quand je pense aux résultats, je trouve qu'on ne devrait jamais se laisser aller ainsi.

- Mais pourquoi est-elle partie chercher ce grand couteau à viande ?

Monsieur Montrochet, comme toujours quand il explique les circonstances de ses légitimes défenses, prend son temps comme pour réfléchir, comme pour se remémorer quelque chose. Son avocat le remarque une nouvelle fois et il écoute son client parler comme s'il récitait un texte appris par cœur.

- Mon épouse avait ce couteau à côté d'elle parce que nous étions sur la même table, en face l'un de l'autre, une grande table de ferme, un meuble qui me suit partout depuis que je suis tout petit. Mon père a bien voulu me la donner quand j'ai emménagé dans ma première maison. Elle s'occupait des légumes après avoir fini la découpe du gigot.

- Et c'est pour cela que la dispute a duré ?

- Oui un peu parce que nous étions ce jour là tous les deux occupés au même endroit. Au fond c'est en partie de ma faute.

- Vous ne semblez pas le regretter beaucoup.

- Si monsieur le président, mais vous savez, après des années de vie commune on se lasse toujours un peu et je ressens du regret bien entendu, mais c'est un remords teinté avant tout de la nostalgie du temps qui passe.

- Mais vous, votre arme n'était pas chargée puisque vous la nettoyez.

- Si monsieur le président. Je venais de finir et j'avais déjà remis les six balles dans le barillet. J'allais partir l'essayer dans la cour.

- Décidément il s'agit là d'un concours de circonstances réglé comme un scénario de pièce policière, revu et corrigé pour ne laisser place à aucune faille qui pourrait entraîner un doute chez le spectateur.

- Tout ...

Mais l'accusé ne poursuit pas. Il allait dire « Tout est spectacle dans notre vie ».

- Tout s'est enchaîné sans que je me rende vraiment compte des événements.

- Toute la longueur de la table vous séparait, une table de presque trois mètres. Une belle distance.

- C'est vrai monsieur le président, mais comme je l'ai déjà dit pendant l'instruction, mon épouse épluchait ses légumes sur le côté de la table.

- Vous disiez tout à l'heure qu'elle se trouvait en face de vous. Alors ?

- C'était façon de parler parce que ma femme quand elle fait des travaux de cuisine comme l'épluchage ou des activités de maison comme le repassage, elle apporte la télé portable qu'elle pose sur le bout de la table. Une petite télé qu'on ballade partout, c'est mieux que d'en avoir une dans chaque pièce et ça prend moins de place. Comme cela elle a toute la longueur pour éparpiller ses légumes.

- Vous étiez donc près d'elle ?

- Oui monsieur le président.

- A votre droite ou à votre gauche ?

Monsieur Montrochet fait un petit geste comme pour se replacer tels qu'ils étaient ce jour là.

- A ma gauche monsieur le président, elle était à ma gauche, face à la baie vitrée pour bénéficier de la lumière qui elle, était dans le dos de la télé qu'elle pouvait donc regarder sans être gênée par les reflets des carreaux. Des habitudes qu'on prend quand on n'a pas grand chose d'autre à faire dans la vie.

- Oui. Et alors ?

- Comme je la narguais encore elle m'a planté le couteau à viande sur la main.

- Et vous l'avez tuée pour cela, pour si peu !

- Non monsieur le président.

- Elle est pourtant bien morte d'une balle en plein cœur. Une mort instantanée d'après le légiste.

- Oui monsieur le président je l'ai tuée, mais non monsieur le président, ce n'était pas volontaire.

- Vous plaidez non coupable alors ?

- Je ne plaide rien, je vous dis seulement comment ça s'est passé.

Monsieur Montrochet semble brusquement perdre son calme et éprouver un début de panique.

- Je ne voulais pas la tuer monsieur le président, on ne tue pas volontairement une personne qui vit avec vous parce qu'on a des mots avec elle.

- Seulement vous aviez justement une arme et ...

- Et le coup est parti tout seul. La douleur du coup de couteau a sans doute provoqué dans tout mon corps un réflexe de défense et j'ai appuyé sur la détente sans le vouloir.

- Un hasard tout à fait miraculeux qui vous transforme en héritier contre votre gré une fois encore.

- Non monsieur le président, je vous l'ai déjà dit. J'en étais au moment final, j'allais partir essayer l'arme et je la tenais donc dans la main.

- Fallait-il enlever la sécurité pour autant ?

- Oui monsieur le président, pour vérifier de visu, que tout allait bien. Non d'après la loi sur le port d'arme. Je sais que je suis coupable de cette négligence là mais je ne voulais pas la tuer. Je n'y pensais même pas pendant notre dispute. C'était presque une dispute pour rire.

- Un rire tragique monsieur Montrochet.

- - - - -

La cours délibéra assez peu de temps. Le jugement prive monsieur Montrachet de son port d'arme et le condamne à deux ans de prison dont trois mois fermes. Un jugement où le doute prédomine dans toutes les réponses circonstanciées.

Herbert Montrochet ne fit pas appel du jugement et passa une petite centaine de nuits dans les cellules de la république.

- - - - -

- Dans ce testament, il me reste encore cette lettre du défunt, Monsieur Herbert Joseph Montrochet, que je ne dois lire qu'après la liquidation de la succession, ce qui vient d'être réalisé.

Le notaire déchire un des côtés de l'enveloppe avec une longue pointe dorée qu'il a prise dans un des tiroirs de son bureau.

- Je vous en lis donc le contenu :

« Cette lettre pour vous dire que je suis le responsable de cinq morts, dont trois m'ont valu les assises.

« La technique que j'employais est toute simple. Je tuais ma victime d'un coup de feu, après quoi je me blessais avec un couteau sur lequel je prenais la précaution d'inscrire ensuite les empreintes du mort.

« Je vous souhaite à tous, bien du plaisir pour les restitutions de biens dont je n'aurais pas dû bénéficier. Sans compter les nouvelles enquêtes qui ne manqueront pas d'être ouvertes.

« De quoi faire s'agiter les tribunaux, les greffes, les avocats, les familles et les journaux. Et pour rien, puisque tout cela est maintenant du passé ! Mais c'est comme cela que se passionne le monde, avec la vie et la mort, c'est à dire presque toujours des sujets qu'il ne peut pas maîtriser ! Un monde penché sur le vide ou braqué vers le ciel et qui en oublie la terre où il marche.

« Un monde du chacun tourné vers soi, un monde virtuel où il suffit de trouver le bon alibi, celui qui correspond à la pensée de son interlocuteur, celui qui vous transforme très vite en ami.

« Bien amicalement à vous tous. »

Juin 1999